NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE – 12 décembre 2022



CONTEXTE ET CONSTAT

Le besoin d'une nouvelle politique départementale sportive concentrée autour de la pratique du sport pour tous et de haut-niveau

La politique sportive doit être vue comme un outil profondément structurant pour notre territoire. Elle doit avoir un impact et structurer la vie quotidienne de tous les Essonniens, en même temps qu'elle doit participer à l'identité du territoire.

L'Essonne dispose de nombreux atouts sportifs (palette large de sports pratiqués et proposés, tissu denses d'équipements sportifs, un nombre élevé de pratiquants jeunes). Mais beaucoup d'équipements sont vieillissants, notamment de haut niveau, certaines disciplines inexistantes et nous manquons de grands événements sportifs.

- → C'est pourquoi notre politique sportive doit être renouvelée et concentrée autour de deux axes :
- 1. Le sport pour tous avec une pratique accessible et adaptée aux Essonniens et aux besoins du territoire ;
- 2. Le sport de haut-niveau avec un objectif de haute performance nationale et internationale et d'émulation du territoire

En outre, la nouvelle politique intégrera les sports de nature et le sport santé à notre politique globale.

→L'ensemble s'inscrit dans une enveloppe budgétaire stable globale; à laquelle s'ajoute les contrats d'avenir pour financer les équipements sportifs des collectivités (+35M€ venant du département pour une prise en charge



1. LE SPORT POUR TOUS EN ESSONNE

Une nouvelle solution plus pertinente et efficace pour les initiatives des clubs sportifs

L'aide forfaitaire (7 € / licencié) devient un accompagnement sous le format de deux aides

L'ancienne Aide forfaitaire :

- Versement d'un forfait calculé sur le nombre de licenciés (a minima 30 licenciés réduit à 10 dans les zones rurales).
- Seulement 600 clubs bénéficiaires (sur 2300 clubs en Essonne).
- Résultat: un taux d'intervention faible, sans effet levier et sans visibilité. Par exemple, l'aide à projets ne permettait pas de soutenir la création d'un club dans le sud du territoire ni de financer une formation professionnalisante d'un encadrant au sein d'un club.

En 2022:

- 515 clubs: taux d'intervention inférieur à 5 % (dont 367 à 3%)
- 69 clubs : taux inf. à 10 %
- 13 clubs : taux entre 20 et 40 % (subventions inf. à 4 000€)
- 3 clubs : taux entre 20 et 40% > 2 multisports et 1 de randonnée

→ Deux nouvelles aides proposées aux clubs pour plus d'efficacité :

- L'Aide sur projets des associations sportives : soutien orienté sur des thématiques prioritaires du Département (sport santé, sport de nature, sport et handicap, féminisation du sport) avec pour objectif le développement de la pratique physique et sportive de tous les Essonniens.
- L'Aide au fonctionnement des clubs : soutien forfaitaire ou avec des critères quantitatifs permettant une instruction mécanique. Exemple : aide aux associations émergentes, à l'emploi et/ou la formation professionalisante.
- →1,1M€ consacrés à ces aides au sport pour tous en 2023 (contre 900K€ réalisés pour 2022)



1. LE SPORT POUR TOUS EN ESSONNE

Une politique complète au service du sport pour tous

Aux côtés de l'aide au fonctionnement et l'aide sur projets, le département maintient d'autres leviers au service du sport pour tous :

- la formation des bénévoles des structures associatives par le Département,
- le conseil juridique et le soutien financier exceptionnel des clubs en difficulté par le département,
- Les Contrats d'Avenir qui participent activement à la rénovation et à la construction d'équipements de proximité
- Les Ambassadeurs du Sport qui demeurent les garants par leurs actions de sensibilisation des bienfaits de la pratique sportive tant dans ses valeurs que dans ses apports physique et mentaux pour le bien-être des jeunes essonniens.

A noter:

- Le maintien par le CD Essonne des aides aux clubs sportifs pendant les 2 saisons sportives « Covidées 20-21 et 21-22 » qui a permis de maintenir un tissu d'acteurs sportifs avec des situations financières saines et stables pour la très grande majorité.
- NOUVEAUTE : L'aide directe à l'usager avec le nouveau Tremplin Citoyen qui permet dès 12 ans de financer tout ou partie d'une activité physique et/ou sportive.

2. LE HAUT NIVEAU Essonnien

Un accompagnement désormais focalisé sur les clubs de rangs national et international

CLUBS HAUT NIVEAU, NIVEAU 1

CLUBS HAUT NIVEAU, NIVEAU 2

CLUBS HAUT NIVEAU, JEUNES

CLUBS AMBITION SPORTIVE

(62 clubs)



CLUBS HAUT NIVEAU - Divisions 1 et 2

(32 clubs dont 6 identités essonniennes 14 disciplines collectives et 18 individuelles)

CLUBS AVEC ATHLETES HAUT NIVEAU

(19 Clubs non classés 1 et 2 mais ayant des athlètes dans les cat. Elite, Senior et Relève s/liste min.)

APPEL A PROJETS INNOVANTS

(notamment : handisport/sport adapté, sports émergents, Seine...)



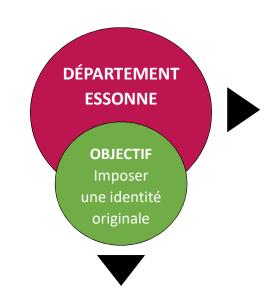
2. LE HAUT NIVEAU Essonnien

DES CLUBS EXPRIMANT L'IDENTITÉ ESSONNIENNE

Création d'une nouvelle catégorie prioritaire avec sélection sur la base de multicritères liés à l'identité CD91 (résultats, formation, RSE, coopérations...)

Création de catégorie CLUBS AVEC ATHLETES HN

Suppression des catégories Ambition sportive et Jeunes, remplacement par des aides sur projets.



1. UN APPEL À PROJETS INNOVANTS

Lancement de 3 à 4 projets

Contenu exigé : excellence sportive + formation + social/citoyen + dimension collaborative (avec acteurs hors sport) + innovation.

Financement public/privé.

Types de projets : projet RCME-CFA, Campus Sport / FC Fleur 91, projet de regroupement de clubs (ex. basket) ou coopérations avec tête de réseau...

2. DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS DISTINCTIFS

Lancement de 1 à 2 équipements sportifs intégrant les éléments l'identité essonnienne et constituant des références à l'échelle nationale.

Candidats possibles : Campus sport, centre de formation du FC Fleury 91, projet de salle de handball du MEHB, projet de dojo ou karaté.

Possibilité de créer un label pour d'autres équipements répondant aux critères de l'identité essonnienne dans le haut niveau.

6



3. SCHEMA DEPARTEMENTAL SPORT

Plan d'action

Sensibiliser les collégiens et les établissements scolaires au sport santé

Lutter contre la sédentarité en milieu professionnel



2022-2028

Promouvoir l'activité physique pour les personnes âgées

Favoriser l'accès à une activité physique pour les bénéficiaires du RSA, APA et AAH

Une Charte de l'Engagement avec Etat, ARS, CDOS et CD Essonne



Protéger la santé des sportifs de haut niveau

Participer à l'animation du réseau des acteurs du sport et de la santé



3. SCHEMA DEPARTEMENTAL SPORT SANTE

Démarche depuis 2019

Diagnostic territorial en partenariat avec l'Université Paris-Saclay

Collectif départemental de concertation (CD91, Etat, CDOS, partenaires santé, partenaires associatifs)

Sensibilisation à l'activité physique en milieu professionnel et lutte contre la sédentarité des agents (achat et déploiement de matériel CD91, communication, partenariat MEDEF Sport 91: webinaires, ...)



Appel à projets 2019, 2020 et 2021 (44 partenaires soutenus)

Sensibilisation des collégiens en partenariat avec l'UNSS (dans le contrat d'objectif: caravane santé, journée sport scolaire, défis)

Financements de petits équipements fixes et mobiles (6 projets soutenus)



4. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SPORTS DE NATURE 2022 - 2028

> Point de départ : aller au-delà des obligations du Département en termes de sports de nature (CDESI/PDESI)



Objectif global: Donner un cadre à l'action départementale en faveur des sports de nature

Finalité du projet départemental :

Favoriser la pratique sportive de nature au plus grand nombre dans des conditions de qualité, de confort et de sécurité optimisées

9

&

Sensibiliser les pratiquants à un comportement plus responsable afin de respecter les milieux naturels dans un contexte de fragilisation de la biodiversité



4. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SPORTS DE NATURE 2022 - 2028

- > Réalisation d'un diagnostic pour décliner : Les enjeux stratégiques du territoire
- Consolidation de la maîtrise foncière et de la pérennité des sites
- Amélioration des conditions d'accueil du public
- Valorisation et soutien du mouvement sportif
- Amélioration de la conciliation des usages
- Développement de l'attractivité des sites et des territoires





4. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SPORTS DE NATURE 2022 - 2028

> UN PLAN D'ACTION AUTOUR DE 3 AXES

Axe 1 : Animer les réseaux d'acteurs des sports de nature (dont CDESI) pour favoriser la concertation des acteurs en vue d'une mise en cohérence des politiques publiques

Action > Mise en place d'instances de concertation

Axe 2 : Structurer l'offre de lieux de pratique sur le territoire (dont PDESI) pour garantir un accueil du public de qualité au sein des espaces naturels

Actions > Mise en œuvre du PDESI + Développement d'une nouvelle offre sports nature + Amélioration de la qualité de l'accueil sur les sites

Axe 3 : Promouvoir des pratiques durables et responsables pour permettre la découverte du territoire essonnien pour tous les publics dans le respect des milieux naturels

Actions > Sensibilisation des Essonniens aux pratiques durables + Promotion des sports de nature



ACCOMPAGNEMENT DU SPORT POUR TOUS « IDENTITE ESSONNE »

SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS DU TERRITOIRE:

Aides sur Projets pour leur fonctionnement répondant à des critères définis par le Département (aide à la création, aux pratiques émergentes, à la formation, la professionnalisation...)

Sortie du dispositif des clubs qui n'ont pas le niveau national :

remplacement par l'aides sur projets. Accompagnement exceptionnel 2023 de sortie de dispositif : 50% de la subvention 2022

SOUTIEN AUX COMITES SPORTIFS:

Un soutien resserré autour de l'accompagnement à la pratique fédérale sur le territoire via les conventions annuelles.

APPELS A PROJETS ANNUELS:

Appels à Projets avec des thématiques annuelles pour les clubs, comités et collectivités

SCHEMA SPORT SANTE:

Accompagnement des Maisons Sports Santé par des conventions, financement par de l'Aide sur Projets et AAP...

SCHEMA SPORTS DE NATURE:

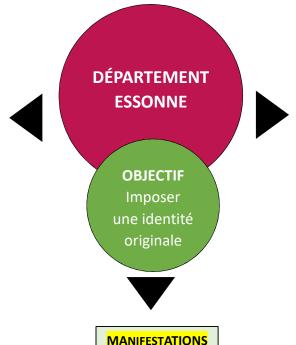
Favoriser la pratique sportive de nature au plus grand nombre dans des conditions de qualité, de confort et de sécurité optimisées tout en respectant et en valorisant les milieux naturels de l'Essonne

PART INVESTISSEMENT :

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT:

2 campagnes / an pour l'achat de matériels pour les clubs et comités visant au développement de la pratique pour tous

DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS POUR FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT POUR TOUS avec les Contrats d'Avenir (35 M € dep. 2015) –



AMBASSADEURS DU SPORT:

Actions de sensibilisation à la pratique sportive (collèges, APA...) par des athlètes de haut niveau

AIDE DIRECTE A L'USAGER

Nouveau règlement Tremplin Citoyen > dès 12 ans : financer son adhésion à un club et/ou être financé pr son engagement dans le club

ACCOMPAGNEMENT A LA VIE ASSOCIATIVE:

Avec les modules de formation destinés aux bénévoles des clubs pour la gestion, leurs droits, l'accompagnement numérique...

MISE EN VALEUR DES CLUBS HAUT NIVEAU **EXPRIMANT L'IDENTITÉ ESSONNIENNE**

Soutien prioritaire aux clubs reflétant l'identité essonnienne, sur la base de multicritères (résultats, formation, RSE, coopérations...) > conventions et/ou contrats de partenariats

LANCEMENT ET FINANCEMENT DE PROJETS INNOVANTS:

Appel à projets pour identifier des projets sportifs de dimension régionale ou nationale.

Contenu exigé: excellence sportive + formation + social/citoyen + dimension collaborative (avec acteurs hors sport) + innovation + financement public/privé.

Exemples de projets : projet RCME-CFA, Campus Sport, FC Fleury...

ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES:

Récompenses aux sportifs titrés Accès au PDMS gratuit

PART INVESTISSEMENT:

DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS POUR DÉVELOPPER L'IDENTITÉ **ESSONNIENNE DANS LE SPORT DE HAUT NIVEAU**

Candidats possibles: Campus sport, centre de formation du FC Fleury 91, salle de handball, projet de dojos ou karaté...



COMMUNICATION & ACCOMPAGNEMENT

>Communication et information des clubs

Dès passage en Assemblée Départementale – décembre 2022 : lancement d'une campagne de communication relayée par les coordinateurs de développement territorial

>Accompagnement des clubs en difficultés : Aide exceptionnelle

Pour rappel : le maintien par le CD Essonne des aides aux clubs sportifs pendant les 2 saisons sportives « Covidées 20-21 et 21-22 » a permis de maintenir un tissu d'acteurs sportifs avec des situations financières saines et stables pour la très grande majorité.

Néanmoins, le CD Essonne possède un dispositif d'Aide Exceptionnelle pour toute association qui se trouverait en difficulté financière de par le passage à ce nouveau dispositif.



METHODE ET CALENDRIER

> Ex. Haut Niveau & Ambition: Versement CP janvier 2023 – 50 % subvention N-1

> Aide sur Projets :

Méthodologie :

Temps 1 : Groupe de travail interne pour proposer un cadre au dispositif

Présentation des critères et premières orientations pour avis hiérarchie et élus

octobre – décembre 2022

Temps 2 : Groupe de travail constitué de volontaires des clubs et comités de pratiques et tailles différentes

Travail en sous-groupe sur le canevas du temps 1

Validation des propositions / hiérarchie et élus

décembre 22 – janvier 2023

Vote en CP et lancement officiel du dispositif : mars 2023

Réception et instruction des dossiers : avril – juin 23

Vote en CP: juillet 23

